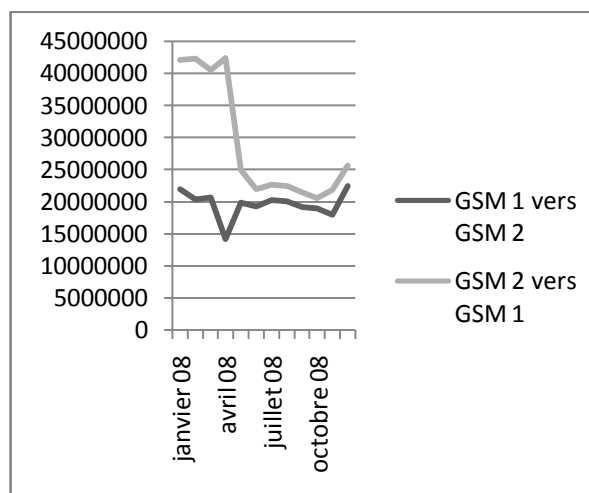


# Données Statistiques



Année 2008	Trafic en minutes	
	GSM 1 vers GSM 2	GSM 2 vers GSM 1
janvier 08	22,013,475.55	42,167,144
février 08	20,400,212.42	42,307,227
mars 08	20,717,180.33	40,555,616
avril 08	14,140,743.57	42,427,624
mai 08	19,852,200.82	24,997,901
juin 08	19,250,575.37	22,000,646
juillet 08	20,321,452.90	22,631,618
août 08	20,127,639.22	22,456,835
septembre 08	19,211,229.05	21,516,570
octobre 08	18,993,356.58	20,585,971
novembre 08	17,950,870.18	21,917,972
décembre 08	22,497,578.62	25,721,344
<b>Total</b>	<b>235,476,515</b>	<b>349,286,468</b>



**Haïti bientôt parmi les premiers pays à implémenter la portabilité des numéros téléphoniques dans la Caraïbe**  
 Deuxième séminaire sur la portabilité 14 et 15 janvier prochain

Permettre aux abonnés de changer l'opérateur/ le fournisseur de service sans se soucier d'effectuer la mise à jour auprès de ses correspondants;

La République d'Haïti sera par l'un des premiers pays de la Caraïbe à implémenter la portabilité numérique, un mécanisme qui permettra aux usagers de la téléphonie mobile de garder leurs numéros de téléphones même s'ils changent d'entreprises ou de prestataires du service.

Ouvrir le marché haïtien de télécoms à la libre concurrence entre les opérateurs sans imposer aux utilisateurs une sorte de fidélité indue à leur fournisseur de services;

A ce sujet un premier séminaire réunissant l'ensemble des opérateurs téléphoniques a été organisé à la fin de l'année dernière et un autre est prévu pour les 14 et 15 janvier prochain. Ce sera l'occasion pour les opérateurs de discuter des différentes approches relatives à l'implémentation de la portabilité des numéros de téléphone.

Exiger les opérateurs d'améliorer la qualité de service offerte aux clients en terme de temps d'attente, la couverture du réseau, ajout de nouveaux services à valeur ajoutée, etc.

Permettre au régulateur national d'établir des politiques équitables pour les opérateurs et de garantir un meilleur service au bénéfice des usagers.

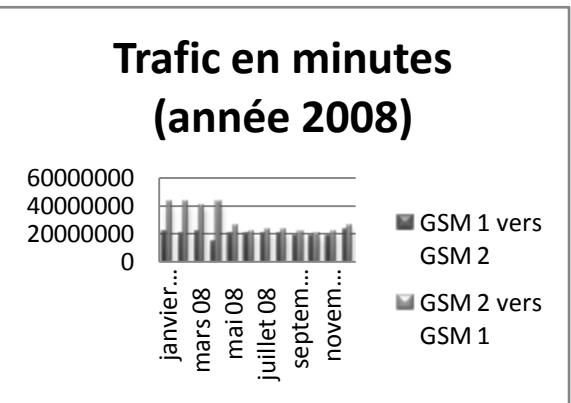
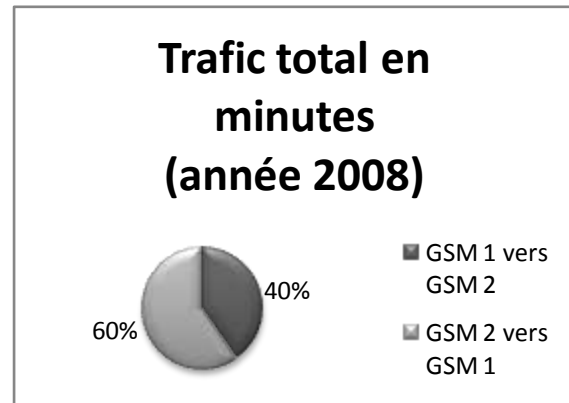
Ce système sera mise en œuvre par tous les opérateurs téléphoniques fournissant des services téléphoniques en Haïti.

Après la tenue du deuxième séminaire, un comité technique sera mis en place. Il sera chargé de prendre toutes les dispositions dans le but d'établir un ensemble de dispositions qui règlent les aspects techniques, économiques et administratifs et garantir ainsi la portabilité des numéros des utilisateurs du service public téléphonique.

Il est souligné que le Brésil et le Mexique ont déjà pris l'initiative, et seront suivi rapidement par la République dominicaine, le Chili, le Pérou et Haïti .

*Le Conseil National des Télécommunications s'est donné pour tâche de réaliser au début de chaque nouvelle année, depuis trois ans, en plus d'un bilan, un exercice prospectif qui vise à produire une vision détaillée des changements qui sont attendus dans le secteur des télécommunications en Haïti.*

Le Conseil National des Télécommunications, depuis plus d'une année, a entamé la concertation avec tous les opérateurs du secteur afin de rendre disponible ce nouveau service qui présentera les avantages suivants :



**Le CONATEL, un Régulateur, pro-actif au service du pays.**

En effet au Mexique la Commission Fédérale de Télécommunications (Cofetel) a déjà mise en marche la portabilité des numéros et avait programmé le lancement pour la fin 2008 ; le Brésil et la République dominicaine le feront aux 2009 et Pérou en 2010.

D'autres pays comme le Chili, la Colombie et Panama étudient actuellement l'application de la portabilité et les mesures réglementaires. Certains estiment que les nouveaux règlements associés à ce phénomène « changeront le paysage compétitif dans la région ». Ils affirment que les 18 premiers mois sont généralement les plus critiques dans l'application de la portabilité. Pour sa part, Ernesto Pierres, directeur de The Competitive Unit, affirme que bien que généralement les entreprises plus grandes sont celles qui souffrent davantage de pertes de clients, il ne faut pas attendre de changements dramatiques.

La nouvelle réalité obligera les acteurs de l'industrie à offrir davantage de services à valeur ajoutée, à améliorer l'image de marque et/ou d'une plus grande qualité dans le service aux clients.

La CITEL (Commission inter-américaine des Télécommunications) explique que depuis le milieu des années 90, beaucoup de pays ont commencé à mettre en oeuvre la portabilité des numéros est un mandat de l'Union Européenne à leurs pays membres mais aujourd'hui ce système est adopté par des pays de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Asie et de l'Afrique.

Pourquoi existe tant d'intérêt partout dans le monde pour la portabilité des numéros, se demande beaucoup d'experts concernés par la question ? Très simplement, c'est un système avec lequel tous les intéressés gagnent, y compris les utilisateurs, les autorités régulatrices et les entreprises exploitantes.

Ce dispositif, en effet, a des implications de longue durée sur l'augmentation de la productivité et la croissance économique d'un pays. Comme nous l'avons indiqué plus haut, pour les consommateurs, la portabilité des numéros leur permet de choisir les entreprises exploitantes en conservant ses numéros de téléphone. Il a été démontré qu'un utilisateur qui n'a pas cette possibilité, est réticent à changer de fournisseur, même s'il n'est pas satisfait avec le service, étant donné l'inconvénient et le coût de devoir informer d'autres sur un tel changement.

Les exemples d'entreprises exploitantes qui n'acquièrent pas des clients avec de bons services sans portabilité de numéros abondent. Pour les autorités régulatrices, il est fondamental pour favoriser une concurrence loyale entre des entreprises exploitantes, en éliminant un obstacle de base pour les consommateurs. La concurrence loyale ne signifie pas redistribuer le marché existant, comme certains pourraient croire, mais permet « de rendre plus grande la galette » en arrivant à des marchés qui étaient avant subventionnés, et en promouvant des innovations par les entreprises exploitantes qu'ils leur permettent d'acquérir et de retenir des clients. Ceci n'est pas important seulement pour les résultats financiers de l'entreprise exploitante, mais aussi pour le niveau de productivité et la compétitivité d'un pays, puisque les télécommunications sont un facteur essentiel qui contribue à la croissance économique.

La CITEL considère, que pour les entreprises exploitantes, la portabilité des numéros présente de nouvelles occasions d'obtenir de nouveaux clients et de produire une recette moyenne par utilisateur (Average Revenue PER User : ARPU) plus haut avec de nouveaux services ».

Bien que les entreprises exploitantes soient préoccupées par l'investissement nécessaire pour mettre en oeuvre la portabilité des numéros de téléphone, et les possibles changements au niveau des clients, il faut noter qu'avec la portabilité les entreprises qui offrent aussi un marketing innovateur, des services avec de bonnes caractéristiques, modèles de prix et haute qualité obtiendront plus de revenus.

La portabilité des numéros requiert une relation de travail solide entre les autorités régulatrices et les entreprises exploitantes, et la CITEL recommande, que les entreprises exploitantes et les autorités régulatrices choisissent et mettent en pratique conjointement la solution qui est la mieux adaptée aux conditions du marché du pays.

### **Les vœux du Conatel pour la nouvelle année**

*« L'avenir du secteur des télécommunications se décide aujourd'hui ! Le temps presse. Hâtons nous lentement »*

*(Suite du numéro précédent)*

Ralentissement progressif des revenus provenant de la voix

La montée en débit sur les réseaux de Télécommunications reflète et alimente à la fois l'importante croissance que devront prendre les échanges de contenus par rapport à la voix. Tentons d'évaluer à quel rythme ce passage de relais (cet indicateur est particulièrement pertinent pour les opérateurs dans leurs décisions d'investissement dans des réseaux plus performant) est susceptible de s'effectuer.

A date en Haïti, la voix est tout à fait prédominante, puisque les services de téléphonie sont à l'origine de 90 % à 95% des revenus des opérateurs. Cette proportion devrait diminuer d'environ de 2.5% par an dans les trois prochaines années pour ne plus s'élever à 82.5 % à la fin de l'année 2012. Deux projets majeurs dans le secteur des Télécommunications sont à la base de cette prévision : la mise en place de la dorsale nationale de forte capacité préférentiellement en fibre optique qui devra relier les 10 départements géographiques et les 142 communes du pays du pays dont l'étude de faisabilité devrait débiter à la fin du premier trimestre de l'année 2009 et la disponibilité des réseaux hertziens « large bande » offrant de manière concurrentielle tous les services haut débit dans les 18 prochains mois sur tout le territoire haïtien.

Les projections réalisées par le Conatel aboutissent dans ce cadre à une accélération modérée du rythme de substitution entre ces deux sources de revenus, conduisant à un poids respectif de 70% pour la voix et 30% pour les données et contenus avant l'année 2015.

Cette poussée de revenus issus des contenus sera certes tardive en Haïti, mais elle sera particulièrement sensible dans les prochaines années. Le régulateur haïtien fera tout ce qui est dans son pouvoir pour aider à créer les conditions et rendre possible un tel développement dans le secteur.

Un chiffre d'affaire substantiel : 350 millions USD

Au final les multiples indicateurs en volume qui caractérisent le secteur des Télécommunications apparaissent favorablement orientés dans les prochaines années, dans la perspective ambitieuse mais réaliste de mise en opération des deux projets mentionnés plus haut. Le nombre d'abonnement, le trafic data restent inscrit dans une dynamique vertueuse. Cependant la rémunération du secteur n'est pas proportionnel au développement de la

consommation : depuis quelque temps l'accroissement des consommations par abonné se fait à dépense inchangée, au bénéfice du consommateur. Des lors on peut s'interroger sur le rythme de croissance du chiffre d'affaire du secteur estimé aujourd'hui à 350 Millions USD en Haïti.

Après le rebond enregistré avant le passage des trois cyclones sur Haïti, les projections réalisées aboutissent à une légère décélération pour le début de l'année 2009, puis à un tassement progressif sur la période 2009-2011. Sauf à parvenir à inscrire la facture par abonné dans un mouvement haussier, ce qui apparaît peu vraisemblable- le segment mobile bénéficiera essentiellement de ses efforts pour développer encore le nombre d'abonnement.

Un avenir à construire

La période 2005- 2008 a été caractérisée par trois années d'efforts soutenus d'un régulateur qui par une seule décision (appel entrant gratuit) un beau matin de juin a permis aux consommateurs haïtiens d'économiser plus de 100 millions USD . Elle a préfiguré de la dynamique du marché des télécommunications en Haïti et a permis d'expérimenter quelques prémisses des changements importants à venir.

2009-2015 : Six années avant d'atteindre cet horizon, le même intervalle qui nous sépare de la fin du siècle dernier, quand Haïti s'initiait au mobile (300.000 d'utilisateurs en 1999 contre 3.5 millions aujourd'hui) et découvrait Internet (moins d'un milliard d'accès bas débit contre 80.000 à la fin de 2008) . C'est également la période qui sera la plus excitante pour le secteur des télécommunications en Haïti et particulièrement pour le consommateur haïtien qui ne devrait plus être un client passif à l'extrémité d'une ligne. Il sera devenu lui-même un « nœud » extrêmement actif d'une multitude de réseaux humains et sociaux grâce, encore et toujours, aux réseaux physiques sous-jacents dont l'effacement apparent ne vise qu'à permettre d'améliorer l'expérience des clients.

Cependant de nouveaux défis se présentent à nous. Ils devraient pouvoir, dans la mesure où nous arrivions à les surmonter, nous faire entrer en plein de la société de l'information.

**(la suite dans le prochain numéro)**